Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Arrêté préfectoral n° 47_2019_12_17_002
Portant interdiction de circulation des transports scolaires

La Préfète de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la route et notamment l'article R.411-18 ;
VU le code de la voirie routière ;
VU le code pénal ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU l'arrêté du 27 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

SUR AVIS du président du Conseil régional Nouvelle Aquitaine;

CONSIDÉRANT les difficultés liées à l'événement météorologique en cours (vigilance jaune…), les perturbations qui peuvent en découler et la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière dans l'intérêt de l'ordre public ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n°47-2019-12-16-037 est abrogé.

Article 2 : La circulation des transports scolaires organisée par le Conseil régional Nouvelle Aquitaine et par Val de Garonne Agglomération (à l'exception des transports intra-urbains) est interdite à l'intérieur du secteur indiqué sur la carte ci-jointe, à partir du 17 décembre 2019 à 15h00 heure et jusqu'à la levée de la mesure d'interdiction.

Article 3 : Le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Lot-et-Garonne, la directrice départementale des territoires et le président du Conseil régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de Lot-et-Garonne.

Article 5 : Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Agen, le 17 décembre 2019

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

Morgan TANGUY

Téléphone : 05 53 77 60 47 – http://www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr
Place de Verdun - 47920 AGEN CEDEX 9
Horaires d'ouverture : 9h à 12h – 13h 30 à 16h

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE
LOT-ET-GARONNE

Annexe 1 : Arrêté AP47-2019-12-16-037
Interdiction transports scolaires
Crue de la Garonne - décembre 2019

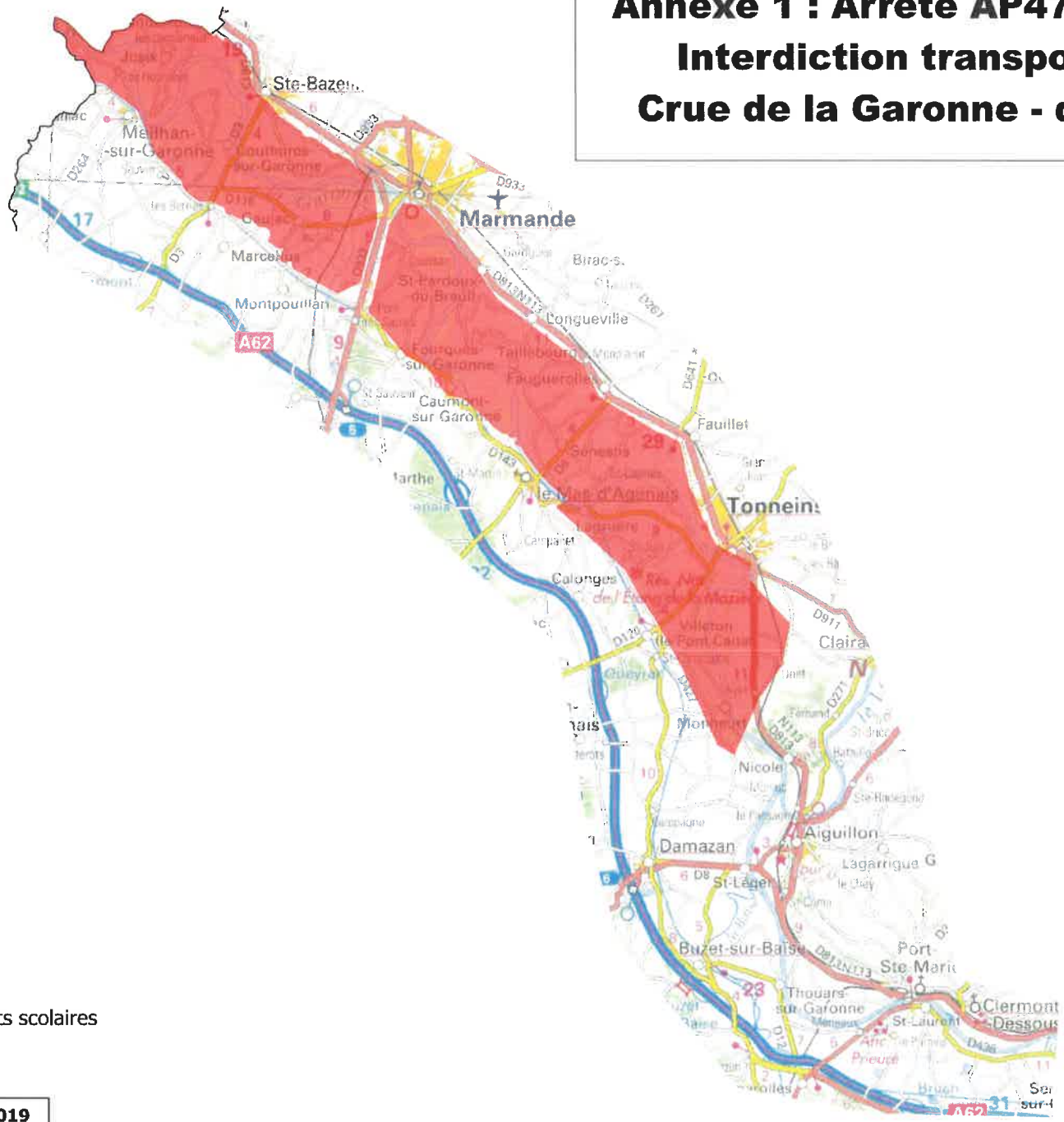

Légende

Interdiction transports scolaires

2.5 0 2.5 5 km

DDT 47 - SRS/GC - Dec 2019
IGN-SCAN-Reg